

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/04/2021

Dossier complet le :

15/04/2021

N° d'enregistrement :

F-053-21-C-0056

### 1. Intitulé du projet

Pointe des Poulains (Sauzon, Morbihan)

Travaux de remise en état et d'optimisation du parking visiteurs

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire du littoral

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme VINCE Agnès, Directrice

RCS / SIRET

1 8 0 0 5 0 1 9 0 0 0 1 7 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public,	• Restaurer les surfaces de circulation et de stationnement en garantissant leur tenue dans le temps. • Optimiser la capacité de stationnement (+ 10 pl), avec les surfaces déjà artificialisées. • Organiser le stationnement afin de diminuer la giration des roues sur les surface en stabilisé • Augmenter le confort et la sécurité des usagers sur le parking.
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Face à la forte fréquentation du site (jusqu'à 350 000 visiteurs par an) et à la dégradation prématurée des aménagements de voirie (travaux réalisés il y a 15 ans), il apparaît que des travaux de remise en état s'imposent, et ce afin de continuer à accueillir les visiteurs dans des bonnes conditions. Ces travaux de reprise sont conséquents financièrement pour l'établissement, autant qu'ils l'ont été pour la collectivité gestionnaire pour des coûts annuels d'entretien élevés.

Ce projet de travaux vise donc à assurer un accueil du public par des aménagements pérennes, et réfléchis pour un entretien léger, sans attirer une fréquentation plus importante, puisque les dimensions de l'aire d'accueil restent conservées à leur origine.

## 4.2 Objectifs du projet

Zones de stationnement des véhicules légers:

- reprise des revêtements des voies de circulation et aires de stationnement
- pose de traverses en bois et marquage au sol pour organiser le sens de stationnement
- création de ralentisseur
- amélioration de la circulation par un marquage au sol
- amélioration de l'écoulement des eaux de ruissellement

Zones de stationnement des bus:

- améliorer la portance de la zone de stationnement des bus
- reprise des marquages au sol pour une signalétique adaptée et efficace

Aucun aménagement nouveau n'est prévu, ni d'extension sur l'espace naturel. Les surfaces actuellement dédiées au stationnement sont optimisées pour le confort de tous.

Cette opération s'appuie sur le travail des revêtements pour les rendre plus adaptés aux usages, eu égard aux 15 années de fonctionnement du site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les allées en bicouche doivent être remises à niveau. Les nids de poule doivent être comblés et la remise en œuvre d'un bicouche sur la voirie existante doit être réalisé pour garantir sa pérennité. Par ailleurs, il est suggéré d'élargir les allées (d'environ 70 cm de part et d'autre) afin que la giration des véhicules au moment de se stationner se fasse sur la chaussée en bicouche plutôt que sur le stabilisé, ceci générant l'arrachage des revêtements.

L'élargissement de l'allée centrale permet d'envisager la création d'environ 10 places supplémentaires en créneau le long du talus central du parking. Pour cela, la terre végétale le long de la haie de tamaris devra être grattée sur une largeur d'environ 1 m. Création d'une noue végétalisée au niveau du talus central, afin de créer un point bas d'évacuation des eaux pluviales.

Création d'un ralentisseur de vitesse à l'entrée du parking.

Reprise des zones de stationnement en stabilisé. Un stationnement en épis plutôt qu'en bataille est conseillé. En effet, la giration est moindre avec un stationnement en épi et les manœuvres sont plus aisées. Un tel stationnement permettrait de limiter la dégradation du revêtement et de garantir la sécurité lors des manœuvres des usagers. Un marquage au sol sur le bicouche pour optimiser le stationnement. Des traverses ou rondins en bois placées en butée à l'extrémité de la place de parking permettraient également de bien délimiter la zone de stationnement.

Le stabilisé actuel n'est pas adapté pour une zone de circulation et de stationnement de bus. Le revêtement à mettre en place doit avoir une capacité portante adaptée au véhicule. Il est préconisé, sur l'ensemble de la surface de décaisser le revêtement en place, réaliser une assise en gros cailloux (bidim + empierrement type 20/80). Sur cet empierrement, il est proposé de mettre en place un revêtement en dalles de béton creuses type "evergreen". Ce revêtement, à la fois esthétique, permettra également de garantir une surface assez plane pour l'embarquement des passagers et permettra de garantir l'infiltration des eaux pluviales. Ces dalles seront comblées de terre végétale, puis un engazonnement sera réalisé permettant une revégétalisation de l'ensemble de la surface.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de travaux d'entretiens annuels, ou de moindre importance.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Evaluation d'incidence Natura 2000

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la zone de projet; 2500 m <sup>2</sup> (zones d'espaces verts inclus)	
Surface des voiries à retravailler: - bicouche; 880 m <sup>2</sup> - stabilisé; 950 m <sup>2</sup> - evrgreen; 300 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Sauzon  
Pointe des Poulains  
Parking d'accueil du public à l'espace naturel protégé

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3° 13' 24" ... Lat. 47° 22' 16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ... Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ...

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ... Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ...

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLE-ÎLE-EN-MER
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUZON
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fort Sarah BERNHARDT, inscrit aux monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR5300032 BELLE-ÎLE
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites côtiers de Belle-Ile-en-mer ainsi que le domaine public maritime correspondant.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux viendra de carrière locale ou de centrale d'enrobé locale
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements liés aux engins de chantier (estimé inférieur à 1 mois)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruits et nuisances sonores liés aux engins de chantier (estimé inférieur à 1 mois)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées aux engins de chantier pour le compactage (inférieur à 1 mois)
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est actuellement ouvert au public, mais fait l'objet de dégradations de l'aire d'accueil car son organisation n'est pas adaptée à la surfréquentation. Il est nécessaire aujourd'hui pour le Conservatoire du littoral de procéder à la remise en état de l'aire d'accueil et de concevoir un équipement qui nécessitera des coûts d'entretiens moins élevés que sur les 15 dernières années d'exploitation. Compte tenu des surfaces qui restent identiques mais optimisées, le projet est considéré comme un impact nul pour le site naturel protégé.

Au regard de ces éléments, le Conservatoire du littoral estime que ces travaux doivent être dispensés d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Note de présentation "Pointe des Poulains - Travaux de remise en état et amélioration du parking"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

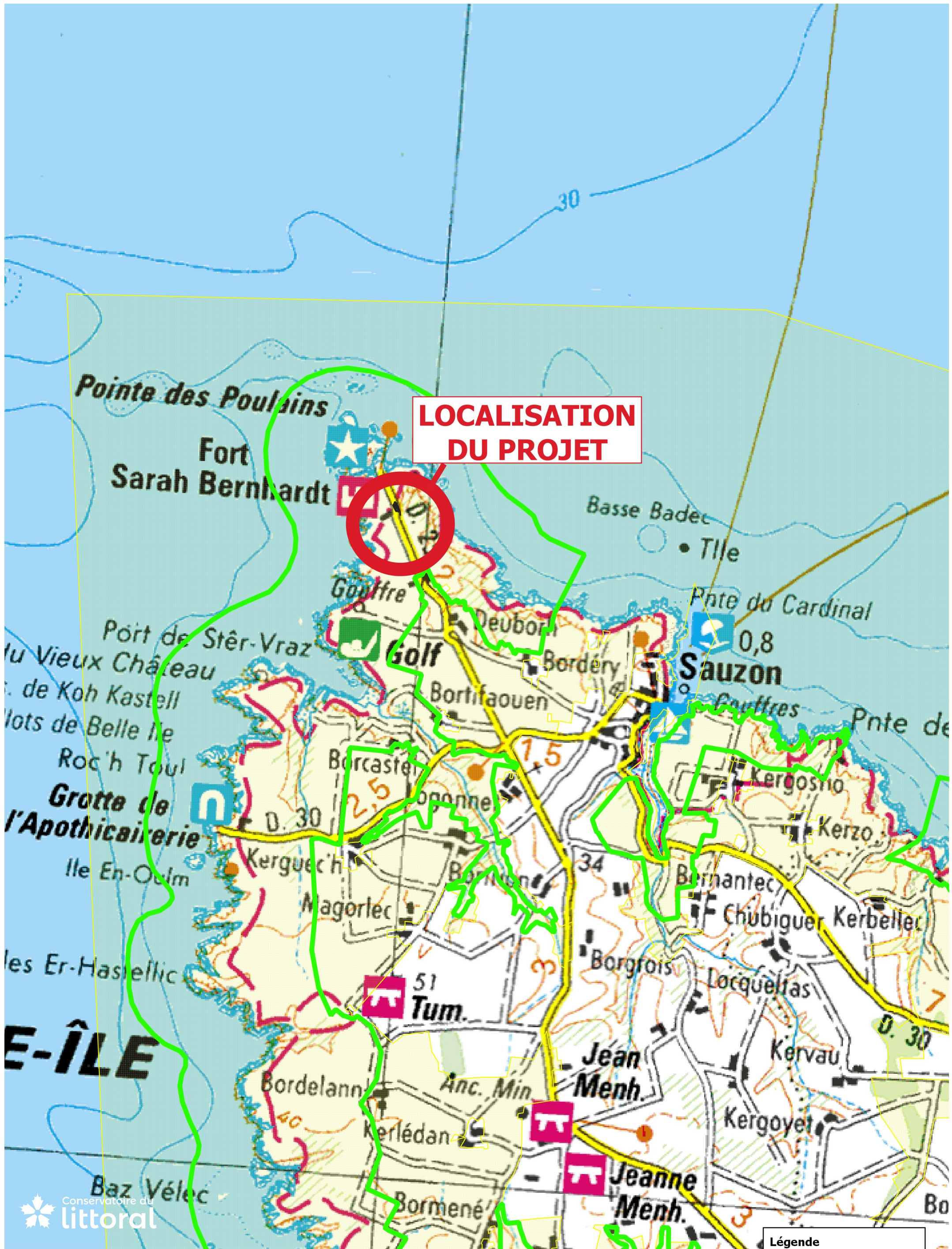


Fait à PLERIN

le, 03/03/2021

Signature



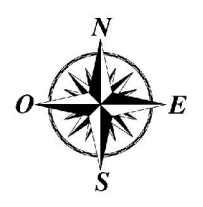


Conservatoire du littoral

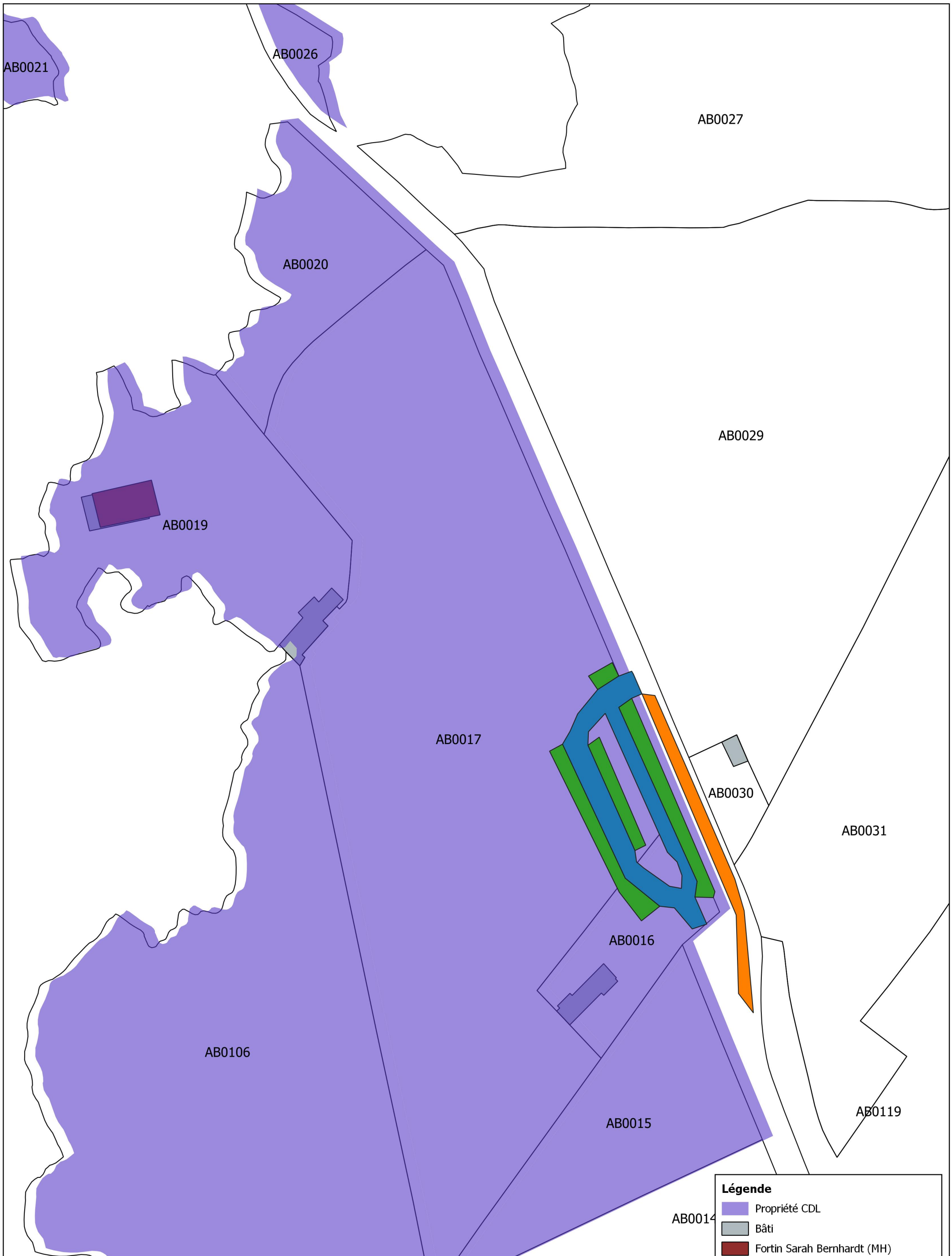
**Légende**

- ▭ Sites classes superficiques
- ▭ directive habitats

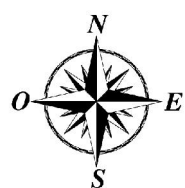
**SAUZON**  
**POINTE DES POULAINS (56 427)**  
**TRAVAUX DE REPRISE DU PARKING**



Echelle: 1:25000  
 Sources: IGN (SCAN100), SIG CdL  
 Auteur: CdL JLB  
 Date: 02 mars 2021



**SAUZON  
POINTE DES POULAINS (56 427)  
TRAVAUX DE REPRISE DU PARKING**



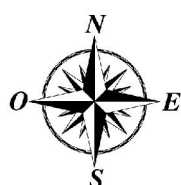
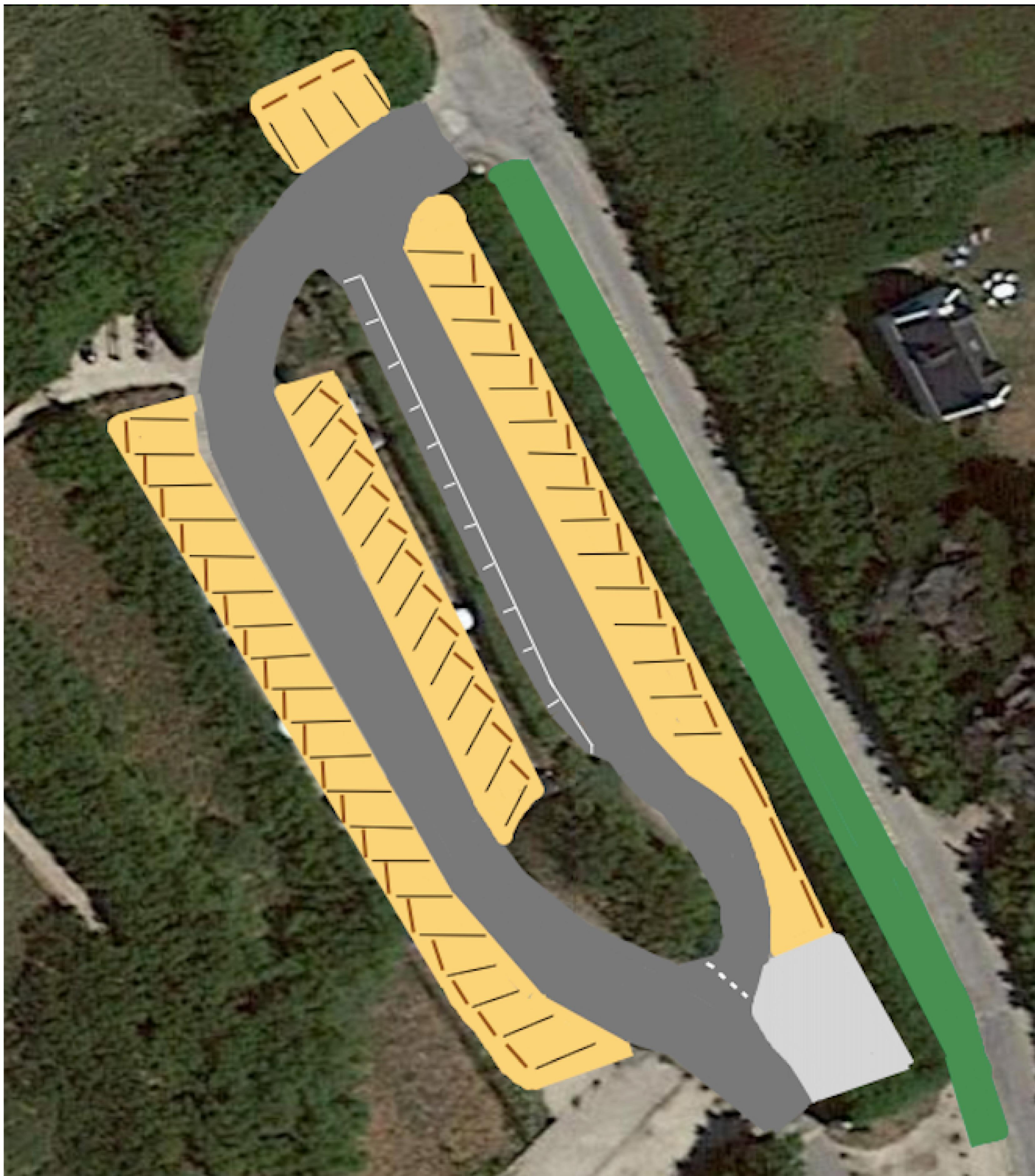
Echelle: 1:1000  
Sources: IGN (BD PARC), SIG CdL  
Auteur: CdL JLB  
Date: 02 mars 2021

**Légende**

- Propriété CDL
- Bâti
- Fortin Sarah Bernhardt (MH)
- PROJET DE REPRISE DU PARKING**
- BI-COUCHE
- EVERGREEN
- TERRE-PIERRE

# PROJET DE REMISE EN ETAT ET D'OPTIMISATION DU PARKING DES POULAINS

## PLAN DE PRINCIPE DE L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT



## POINTE DES POULAINS (56 427) – SAUZON

### TRAVAUX DE REMISE EN ETAT ET D'OPTIMISATION DU PARKING VISITEURS

#### 1 - DEMANDE

**Identité du demandeur :** Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (établissement public à caractère administratif), Délégation Bretagne, Port du Légué, 8, Quai Gabriel Péri - BP 60474, 22194 Plérin Cedex, 02 96 33 66 32.

**Propriétaire des terrains concernés la parcelle concernée :** Conservatoire du littoral.

**Maître d'Ouvrage des travaux :** Conservatoire du littoral, Délégation Bretagne

**Accompagnement à la définition et au suivi des travaux :** Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, gestionnaire des terrains du Conservatoire.

**Nature des travaux :** Remise en état et optimisation du stationnement à la pointe des Poulains.  
Travaux de :

- Réfection de chaussée,
- Réorganisation des emplacements,
- Amélioration de l'usage en autocar.

#### 2 – PROJET ET CONTEXTE DU SITE

Dans le cadre de la gestion des terrains naturels dont il est propriétaire, le Conservatoire du littoral a pour mission la préservation des équilibres écologiques et paysagers des sites naturels, tout en assurant l'ouverture au public.

Le site naturel de la Pointe des Poulains accueille durant tout l'année un très grand nombre de visiteurs. Le point de départ pour la découverte de ce site naturel protégé se situe au niveau des stationnements pour l'ensemble des visiteurs venant en véhicule léger, en autocar ou en vélo.

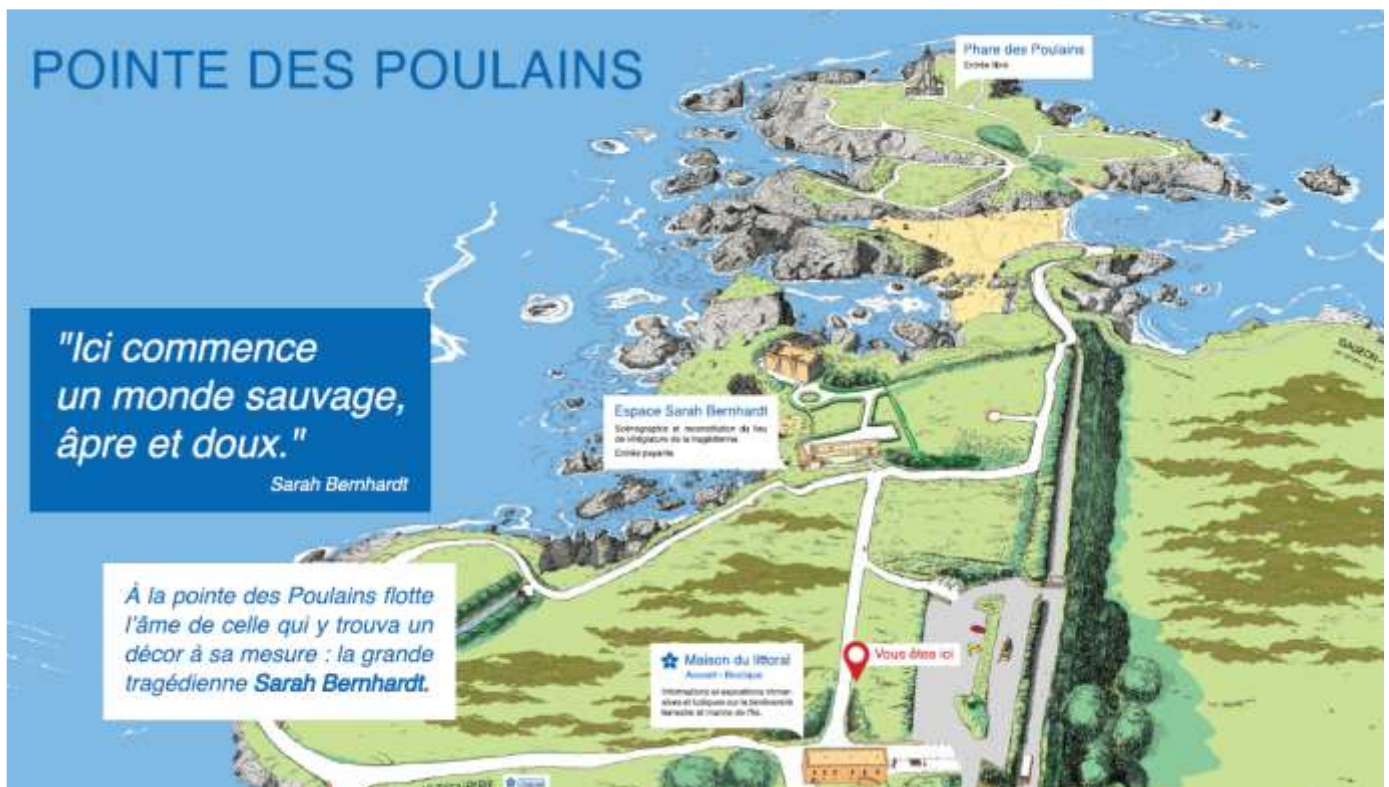
Les premiers travaux de restauration de ce site emblématique ont démarré dès 2002 avec un programme s'étalant jusque vers 2007 avec les interventions de restauration écologique, de restauration paysagère, de réhabilitation des bâtiments, et enfin d'organisation pour l'accueil des publics.

Face à la forte fréquentation du site et à la dégradation prématurée des aménagements de voirie, il apparaît que des travaux de remise en état s'imposent, et ce afin de continuer à accueillir les visiteurs dans des bonnes conditions. C'est donc seulement après plus d'une dizaine d'années que de nouvelles interventions sont à prévoir, et il y a donc lieu de comprendre pourquoi des désordres sont à corriger après une durée d'exploitation aussi courte.

Cette note vise donc à :

- Présenter les problématiques de dégradation des surfaces à l'origine du besoin de remise en état.
- Programmer des travaux garantissant une pérennité maximum.
- Proposer des solutions conformes au cadre règlementaire préservant la qualité paysagère du site.

## 2 - SITUATION ET ASPECTS REGLEMENTAIRES





Capacité du stationnement sur l'unique parking permanent :

- Au projet initial, 70 stationnements de véhicules légers étaient prévues, mais compte tenu du manque de matérialisation des places, et d'un aménagement non optimisé, les capacités avoisinaient plutôt les 50 à 60 places.
- 7 bus à l'extérieur de l'enceinte historique de la propriété de Sarah Bernhardt.
- Vélos et 2 roues motorisés sont invités à stationner à l'entrée du parking (zone délimitée en 2020 suite à la réorganisation de l'entrée de la maison du littoral).

En saison, le stationnement est vite saturé, générant un stationnement anarchique, et causant des perturbations pour les rotations des autocars et des transports publics.

Aspects réglementaires :

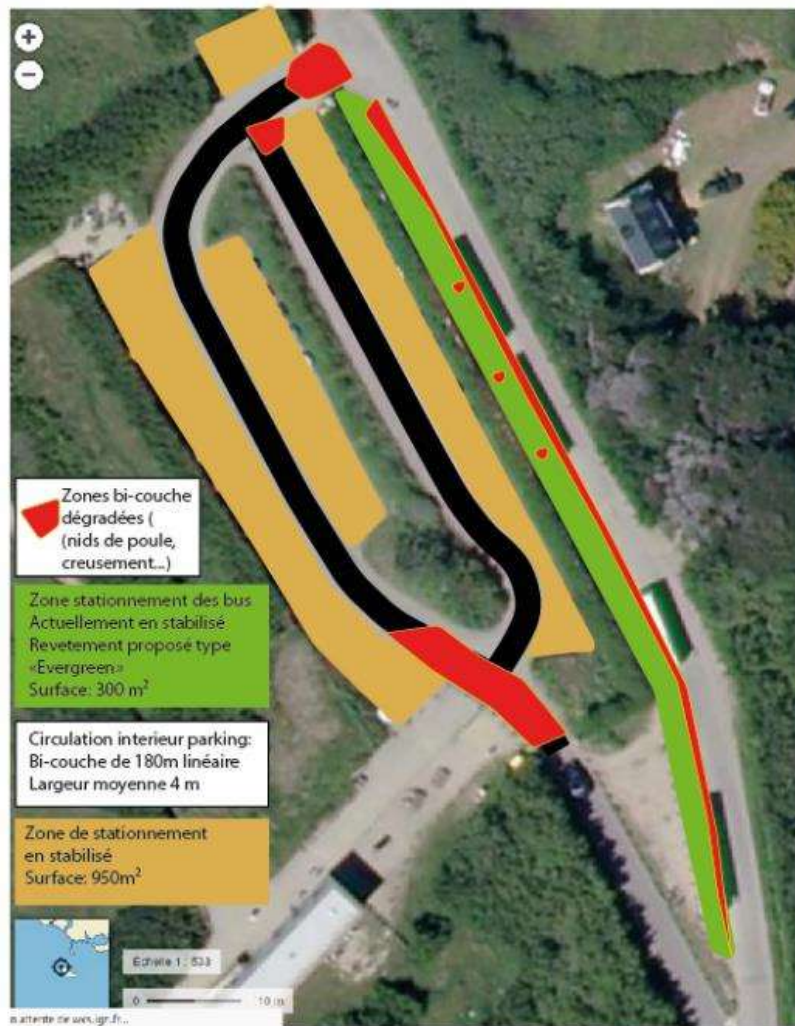
- Site classé au titre des paysages.
- Périmètre monument historique
- Loi littoral
- Natura 2000

Estimation de la fréquentation : 300 000 à 350 000 visiteurs/an

### **3 – ANALYSE APRES 15 ANS DE FONCTIONNEMENT**

L'entrée du site se matérialise par le parking pour véhicules légers, ainsi qu'une aire de stationnement pour les bus en sortie de parking.

Le parking pour véhicules légers est doté d'allées centrales en bicouche et les places de stationnement de part et d'autre sont en stabilisé. Les véhicules se garent spontanément en bataille, ce qui ne permet pas l'optimisation de la capacité d'accueil. Le schéma ci-dessous présente le fonctionnement actuel du parking et les différents types de surfaces.



La giration des roues des véhicules ainsi que la forte fréquentation du site ont fait apparaître des nids de poule sur la chaussée en bicouche et sur les surfaces en stabilisé. De nombreux endroits du parking sont fortement dégradés, particulièrement le bicouche à l'entrée et à la sortie du parking ou encore le stabilisé au niveau du stationnement des bus (cf. photos ci-dessous). Le revêtement en stabilisé n'est pas adapté pour la zone de stationnement des bus.



Les nids de poule sont comblés chaque année, nécessitant une charge de travail d'environ 30h.

A ce jour, l'état fortement dégradé des bandes de circulation et des zones de stationnement, nécessite une remise en état conséquente en terme d'entretien lourd, quelques 15 ans après l'ouverture aux publics.

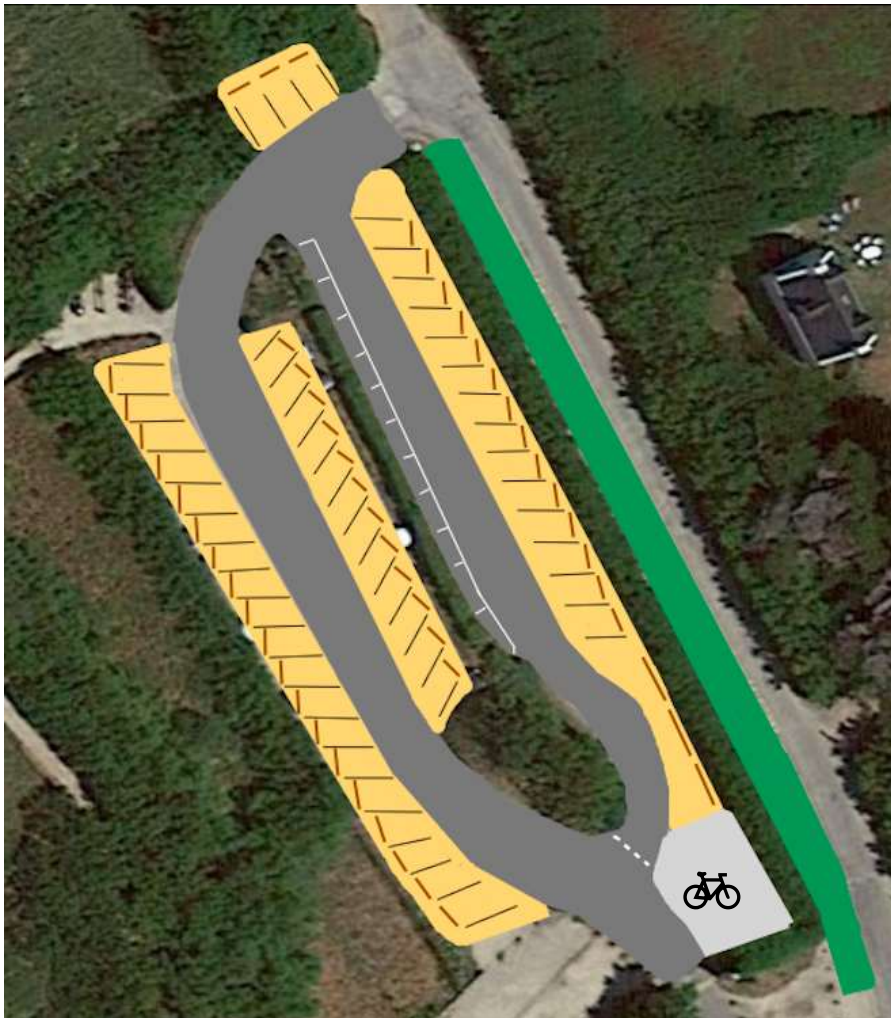
#### 4 - OBJECTIFS DE LA REHABILITATION

##### Enjeux :

- Restaurer les surfaces de circulation et de stationnement en garantissant leur tenue dans le temps.
- Optimiser la capacité de stationnement, avec les surfaces déjà artificialisées. Garantir une capacité théorique de 63 places de véhicules légers par les délimitations au sol.
- Organiser le stationnement afin de diminuer la giration des roues sur les surface en stabilisé
- Augmenter le confort et la sécurité des usagers sur le parking.

##### Objectifs opérationnels :

- Reprendre les bandes de circulation en bi-couche.
- Elargir la bande de circulation sur la zone de stationnement aux véhicules afin d'intégrer un marquage, obligeant le stationnement en épi.
- Poser des aménagements légers au ras du sol sur les surfaces en stabilisé matérialisant le stationnement en épi.
- Améliorer la portance du sol au niveau des stationnements de bus.
- Ralentir la vitesse à l'entrée de la zone de stationnement.



## 5 - PROPOSITION D'INTERVENTIONS

- Bandes de circulation et zones de stationnement :
  - Reprise du bicouche et élargissement marginal des voies de circulation (< 1 m) ; Les allées en bicouche doivent être remises à niveau. Les nids de poule doivent être comblés et la remise en œuvre d'un bi-couche sur la voirie existante doit être réalisé pour garantir sa pérennité. Par ailleurs, il est suggéré d'élargir les allées (d'environ 70 cm de part et d'autre) afin que la giration des véhicules au moment de se stationner se fasse sur la chaussée en bicouche plutôt que sur le stabilisé, ceci générant l'arrachage des revêtements.
  - Création d'une zone de stationnement en créneau ; L'élargissement de l'allée centrale permet d'envisager la création d'environ 10 places supplémentaires en créneau le long du talus central du parking. Pour cela, la terre végétale le long de la haie de tamaris devra être grattée sur une largeur d'environ 1 m. Cela permet ainsi d'optimiser les capacités de stationnement.
  - Création d'une noue végétalisée au niveau du talus central, afin de créer un point bas d'évacuation des eaux pluviales.
  - Création d'un ralentisseur de vitesse à l'entrée du parking ; Un ralentisseur en caoutchouc serait efficace, peu onéreux et facile à mettre en œuvre.
  - Reprise des zones de stationnement en stabilisé
  - Matérialisation du stationnement en épi ; Un stationnement en épis plutôt qu'en bataille est conseillé. En effet, la giration est moindre avec un stationnement en épi et les manœuvres sont plus aisées. Un tel stationnement permettrait de limiter la dégradation du revêtement et de garantir la sécurité lors des manœuvres des usagers. Un marquage au sol sur le bicouche pour optimiser le stationnement. Des traverses ou rondins en bois placés en butée à l'extrémité de la place de parking permettraient également de bien délimiter la zone de stationnement.
- Zone de stationnement des bus
  - Pose d'une surface en evergreen ; Le stabilisé actuel n'est pas adapté pour une zone de circulation et de stationnement de bus. Le revêtement à mettre en place doit avoir une capacité portante adaptée au véhicule. Il est préconisé, sur l'ensemble de la surface de décaisser le revêtement en place, réaliser une assise en gros cailloux (bidim + empierrement type 20/80). Sur cet empierrement, il est proposé de mettre en place un revêtement en dalles de béton creuses type "evergreen". Ce revêtement, à la fois esthétique, permettra également de garantir une surface assez plane pour l'embarquement des passagers et permettra de garantir l'infiltration des eaux pluviales. Ces dalles seront comblées de terre végétale, puis un engazonnement sera réalisé permettant une revégétalisation de l'ensemble de la surface. Ce type de revêtement a également l'avantage de ne pas nécessiter d'entretien si ce n'est la tonte légère de l'herbe.

### Avantages de l'Evergreen :

- *Limiter l'imperméabilisation des sols.*
- *Re-végétaliser les surfaces.*
- *Accessibilité des usagers aisée sur une zone bien plane.*



- Restauration du marquage au sol ; Le marquage au sol doit être repris sur toute la longueur du stationnement des bus: une bande jaune continue (ou ligne zigzag, à définir par l'inspecteur des sites classés) se doit être réalisée sur la chaussée, conformément aux réglementations en vigueur permettant de signaler un emplacement réservé aux bus/cars.

## **6 - BILAN DE L'IMPACT DU PROJET SUR LE SITE**

Aucun aménagement nouveau n'est prévu, ni d'extension sur l'espace naturel. Les surfaces actuellement dédiées au stationnement sont optimisées pour le confort de tous.

Cette opération s'appuie sur le travail des revêtements pour les rendre plus adaptés aux usages, eu égard aux 15 années de fonctionnement du site.

## **7 - DATES D'EXECUTION**

Les travaux seront réalisés, après obtention de l'autorisation administrative, au plus tard en mars 2022.